

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN HISTOIRE DE L'ART
SESSION 2026**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 3 mars 2026

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en histoire de l'art :

EYCHENNE Cécile, professeure certifiée d'éducation musicale, collège Charcot, le Trait,
FABRE Camille, professeur agrégé d'histoire géographie, lycée Jehan Ango, Dieppe,
HUREL Ambroise, professeure agrégée de philosophie, lycée Claude Monet, le Havre,
JULLIEN Audrey, professeure certifiée de lettres modernes, lycée Jean Rostand, Caen,
LE GUENNEC Amélie, professeure agrégée de lettres modernes, lycée Vallée du Cailly, Déville-Lès-Rouen,
MOLISSET Benjamin, professeur certifié de lettres modernes, lycée Louise Michel, Gisors,
PINAUD-VINCENT Karine, professeure certifiée de documentation, lycée Vallée du Cailly, Déville-Lès-Rouen.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 4 mars 2026

La rectrice, chancelière des universités
Signé
Valérie CABUIL